

École des savoirs fondamentaux

A la lecture du projet de loi tel qu'il a été amendé et voté par les députés, bien peu d'aspects **purement pédagogiques** peuvent être évoqués. L'amendement tardif apporté permettant la création de ces «nouvelles» écoles est davantage tourné vers **la recherche d'économies** et les moyens de **contraindre** les enseignants que comme une réelle volonté **d'améliorer le niveau** des élèves.

Conçus sans **aucune concertation** avec les enseignants, ces établissements représenteront une forme de pilotage vertical dépassé ainsi que **la primarisation** du collège. Avec un socle commun renforcé, la dénomination même de ces écoles laisse entendre que le socle ne saurait être prolongé **au-delà du minimum** qui le constitue. Ce qui est **inacceptable parce que très insuffisant**.

Créés sur la seule décision du maire et du Conseil général sans que l'Education nationale n'ait à intervenir (**ni le CA du collège ni le conseil d'école n'auront voix au chapitre**), ces établissements regroupant plusieurs écoles et un collège pourraient permettre de **supprimer des écoles** rurales, **regrouper** les élèves et réaliser ainsi, **encore et toujours, bien sûr, des économies** de postes.

L'organisation de ces établissements n'est d'ailleurs toujours pas très claire. Alors que le directeur d'école représente encore **une autorité** auprès des élèves et de leurs familles, si celui-ci devait être en poste dans un collège, à plusieurs kilomètres de distance, qui remplirait ses missions sur place: incarner physiquement l'autorité auprès des élèves en cas de nécessité, effectuer toutes les tâches qu'il fait actuellement (de l'ouverture des portes à la surveillance)?

Cette mesure est **inacceptable** parce qu'elle contribue à une nouvelle forme de **démantèlement** du service public d'éducation et **le transfert** de prérogatives de l'Etat vers les collectivités territoriales. Elle porte aussi en germe pour les personnels, une **uniformisation** des statuts, si ce n'est leur disparition avec une transformation en **un corps unique** de professeurs interchangeables aux **obligations de service alignées** et à qui seraient **imposées** davantage d'heures d'enseignement et de missions.